



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-huitième session, Centre international de conférences

Genève (Suisse), 6-11 juillet 2015

**PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION
AUX TRAVAUX DU CODEX**

PARTIE 1

Rapport annuel pour 2014

A. INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur 2014, onzième année civile de mise en œuvre du Projet et Fonds FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex), et récapitule les principaux aspects techniques, financiers et opérationnels des activités du Fonds en 2014. On trouvera d'autres précisions sur les activités du Fonds fiduciaire du Codex et ses résultats sur le site Web du Fonds¹.

B. ASPECTS TECHNIQUES

Généralités

Le Fonds fiduciaire a pour principal objectif d'aider les membres du Codex, qui sont des pays en développement ou dont l'économie est en transition, à participer de plus près à l'élaboration de normes mondiales de qualité et de sécurité sanitaire des aliments par la Commission du Codex Alimentarius. Au 31 décembre 2014, le Codex comptait 186 membres (185 pays membres et une organisation membre, l'Union européenne). Lorsque le Fonds fiduciaire a été créé, en 2003, le Codex comptait 169 pays membres. Cent cinquante et un pays ont bénéficié de l'appui du Fonds fiduciaire du Codex.

Le Fonds fiduciaire pour le Codex est administré par l'OMS sous la direction d'un Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire (GCFD) constitué de fonctionnaires de haut niveau de l'OMS et de la FAO. Le mandat du Groupe consultatif et sa composition au 31 décembre 2014 figurent à l'annexe A. Les principes d'après lesquels l'admissibilité des pays est déterminée et les critères fondamentaux pris en compte, tels qu'approuvés par la Commission du Codex Alimentarius, sont exposés dans le troisième rapport de situation (CX/EXEC 04/53/3). Ces principes sont restés en vigueur pour le cycle des demandes de soutien en 2014, qui a démarré à la fin 2013.

En 2014, 79 pays membres du Codex pouvaient bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire. On trouvera à l'Annexe B la liste des pays répartis dans les différents groupes pour 2014. Pour l'année civile 2014, et sur la base des décisions du Groupe consultatif à sa vingt-quatrième réunion, qui a eu lieu le 16 décembre 2013, les ressources dont disposait le Fonds fiduciaire ont permis d'apporter un soutien aux pays pour leur participation aux réunions du Codex sur les bases suivantes:

¹ http://www.who.int/foodsafety/areas_work/food-standard/codextrustfund/en/

Pays du groupe 1a (<i>pays les moins avancés</i>)	cinq participations
Pays du Groupe 1b (<i>pays à faible revenu et à développement humain faible ou moyen</i>)	cinq participations
Pays du Groupe 2 (<i>pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à développement humain moyen ou élevé</i>)	quatre participations
Pays du Groupe 3a (<i>pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain moyen</i>)	trois participations
Pays du Groupe 3b (<i>pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain élevé</i>)	deux participations
Pays du Groupe 4 (<i>pays les moins avancés² + petits États insulaires en développement³ affranchis, ne bénéficiant plus du soutien ordinaire</i>)	deux participations

Appui à l'Objectif 1 – Élargir la participation au Codex

Appui à la participation en 2014

En réponse à l'appel à candidatures en 2014, 53 pays admissibles ont sollicité l'appui.

Les 26 pays admissibles qui n'ont pas présenté de demande d'appui en 2014 auprès du Fonds fiduciaire du Codex sont les suivants:

- Groupe 1: Érythrée, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Tchad.
- Groupe 2: Congo, Micronésie (États fédérés de)
- Groupe 3: Afrique du Sud, Bélarus, Brésil, Iraq, Jordanie, Namibie, Venezuela (République bolivarienne du)
- Groupe 4: Belize, Cambodge, Guyana, Myanmar, Niger, Ouganda, République démocratique populaire lao, Sainte-Lucie, Seychelles, Sierra Leone, Suriname, Togo

Le Tableau 1 ci-après présente la répartition des pays dans chacun des quatre groupes pouvant prétendre à un soutien du Fonds fiduciaire et le nombre de pays de chaque groupe qui ont effectivement présenté une demande.

Tableau 1 - Pourcentage de pays ayant présenté des demandes par groupe de pays en 2014

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Nombre de pays admissibles	16	6	18	39
Nombre de pays ayant présenté une demande de soutien	11	4	11	27
Pourcentage de pays demandeurs par groupe	69 %	67 %	61 %	69 %

Le tableau 2 ci-après contient des informations sur les taux de participation des pays par région du Codex. Le nombre de pays admissibles en 2014 ayant reçu un soutien correspond aux pays qui se sont effectivement déplacés. Il convient de noter que l'aide fournie par le Fonds fiduciaire pour participer à des réunions du Codex ne repose pas sur la région du Codex mais sur les sous-groupes.

² Pays les moins avancés selon la liste officielle des Nations Unies

³ Petits États insulaires en développement selon la liste officielle des Nations Unies

Tableau 2 - Pourcentage de pays ayant reçu un soutien pour participer à des réunions en 2014 par région du Codex

Région du Codex	Nombre de pays admissibles	Nombre de pays admissibles ayant reçu un soutien (qui ont fait effectivement le déplacement)	Pourcentage de pays ayant reçu un soutien
Afrique	37	19	51 %
Amérique latine et Caraïbes	11	5	45 %
Asie	9	5	56 %
Europe	9	7	78 %
Pacifique Sud-Ouest	9	3	33 %
Proche-Orient	4	2	50 %
Total pour 2014	79	41	52 %

À la fin de l'année 2014, 244 participants de 102 pays avaient reçu un soutien pour assister à 16 réunions du Codex, y compris quatre réunions des Comités FAO/OMS de coordination régionale⁴. L'annexe C présente, par réunion, la liste des pays ayant reçu un appui en 2014. Comme par le passé, c'est la trente-septième session de la Commission du Codex Alimentarius qui a rassemblé le plus grand nombre de délégués en provenance de pays ayant reçu un appui financier. Sur 49 pays en développement ou en transition économique participants, 20 ont reçu un soutien de la part du Fonds fiduciaire du Codex (41 pour cent). La dix-huitième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais qui s'est tenue à Phuket (Thaïlande) du 24 au 28 février 2014 est la réunion du Codex à laquelle les participants ayant reçu un appui ont été les moins nombreux (1 délégué)

Rapports des participants

Conformément aux politiques et procédures du Fonds fiduciaire du Codex, les délégués ayant bénéficié d'un soutien pour participer à une réunion du Codex sont tenus de présenter un rapport au Fonds fiduciaire à l'aide du système de rapport en ligne dont l'usage a été institutionnalisé en 2009. L'un des critères d'acceptation des demandes de soutien en 2014 était que tous les rapports dus par les participants pour la période allant d'août 2012 à juillet 2013 avaient été soumis par le biais du système en ligne. Cette démarche fait partie des mesures de l'assurance de qualité du processus de demande de soutien introduites en 2012, visant à assurer le respect des obligations en matière de rapport. Au moment où le présent rapport est rédigé, les rapports attendus avaient été reçus de 57 participants (45 pour cent) pour la période concernée, ce qui représente une baisse de 27 pour cent par rapport à 2013 (72 pour cent). Il a été noté que ce taux diminue à mesure que les pays s'affranchissent du Fonds fiduciaire, étant donné que le nouveau processus de demande de soutien ne peut plus servir de levier pour assurer le respect des obligations en matière de rapport.

Une analyse des rapports reçus des participants pour l'ensemble de l'année 2012 est en cours et pourra être consultée sur le site web du Fonds fiduciaire du Codex.

⁴ Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie, Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest

Appui à l'Objectif 2 – Élargir la participation au Codex

Ateliers et cours de formation FAO/OMS en 2014

En 2014, la FAO et l'OMS ont organisé, avec le soutien du Fonds fiduciaire, cinq ateliers de formation dans trois régions du Codex. Au total, 172 participants ont ainsi pu bénéficier de cette formation. Les différentes activités de formation ont été les suivantes:

Région Afrique du Codex

- Cours de formation FAO/OMS sur une participation efficace au Codex et l'utilisation des normes, des directives et des recommandations du Codex, Grand Bassam (Côte d'Ivoire), du 1^{er} au 3 octobre 2014.

Région Asie du Codex

- Atelier régional FAO/OMS (une journée) précédant le Comité de coordination du Codex pour l'Asie, sur le rappel et la traçabilité des produits alimentaires dans le cadre de l'analyse des risques – prévention des situations d'urgence liées à la sécurité sanitaire des aliments, Tokyo (Japon), 2 novembre 2014.

Région Europe du Codex

- Atelier régional FAO/OMS (une journée) précédant le Comité de coordination du Codex pour l'Europe, sur le renforcement des capacités pour une participation efficace aux travaux du Codex, axé sur les aspects chimiques de la sécurité sanitaire des aliments, La Haye (Pays-Bas), 29 septembre 2014.

Région Amérique latine et Caraïbes du Codex

- Atelier régional FAO/OMS (une journée) précédant le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes, sur les systèmes de contrôle alimentaire fondé sur les risques, San José (Costa Rica), 9 novembre 2014.

Région Pacifique Sud-Ouest du Codex

- Atelier FAO/OMS (une journée) précédant le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest sur le renforcement des activités Codex des membres de la région et la promotion d'une participation plus efficace au Codex, Kokopo (Papouasie-Nouvelle-Guinée), 22 septembre 2014.

Les activités de renforcement des capacités du Codex prévues en 2015 et effectuées par la FAO et l'OMS avec le soutien du Fonds fiduciaire sont présentées dans le dix-neuvième rapport de situation (voir deuxième partie du présent document).

Appui à l'Objectif 3 – Renforcer les contributions scientifiques et techniques au Codex

Projet FAO/OMS sur les mycotoxines dans le sorgho mené dans quatre pays africains (Burkina Faso, Éthiopie, Mali, Soudan) soutenu par le Fonds fiduciaire du Codex (2012-2015)

À sa huitième session, le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) s'est vu transmettre le document CX/CF 14/8/3 faisant le point sur les activités entreprises dans le cadre du projet FAO/OMS sur les mycotoxines dans le sorgho depuis sa septième session. Une nouvelle mise à jour accompagnée des résultats consolidés du projet a été présentée à la neuvième session du CCCF. On trouvera dans le document CX/CF 15/9/3-Add.1 le texte intégral de cette mise à jour, et notamment des tableaux détaillés montrant la contamination par les mycotoxines dans les quatre pays et indiquant le nombre d'échantillons positifs, la limite de quantification, la limite de détection ainsi que la valeur moyenne et la valeur maximale de ces paramètres pour chaque mycotoxine. Les principaux résultats, conclusions et recommandations sont présentés ci-après.

Principaux résultats de l'étude sur les mycotoxines dans le sorgho

Au total 1 532 échantillons de sorgho ont été collectés à travers les quatre pays. Les paramètres suivants ont été analysés pour chaque pays:

- Pourcentage d'échantillons positifs de mycotoxines pour un pays
- Pourcentage d'échantillons positifs pour un composé spécifique pour un pays
- Moyenne (arithmétique et géométrique) et minimum, maximum pour un composé spécifique
- Analyse de la co-occurrence des mycotoxines
- Variabilité en tant que fonction de la période d'échantillonnage
- Variabilité en tant que fonction de la zone agroécologique
- Corrélations (des niveaux de contaminant) avec des données secondaires spécifiques collectées durant l'échantillonnage

par exemple variété, couleur des grains, structure de l'entreposage et autres le cas échéant.

Les résultats détaillés du projet seront présentés dans le rapport final dont la publication est prévue en 2015. Au total, 16 différentes mycotoxines ont été détectées, parmi les 23 composés qui ont été testés. Ce sont l'aflatoxine B1 (AFB1), l'aflatoxine B2 (AFB2), l'aflatoxine G1 (AFG1), l'aflatoxine G2 (AFG2), la fumonisine B1 (FB1), la fumonisine B2 (FB2), la fumonisine B3 (FB3), la stérigmatocystine (STC), l'ochratoxine A (OTA), le diacétoxyscirpénol (DAS), la zéaralénone (ZEA), la toxine HT-2 (HT2), l'alternariol (AOH), l'alternariol monométhyl éther (AME), le déoxynivalénol (DON) et l'altenuène (ALT).

La synthèse des données pour les quatre pays montre la proportion d'échantillons contenant au moins une des 16 mycotoxines détectées à > LQ pour la Série 1 = 31,5%, Série 2 = 32% et Série 3 = 36% (échantillons prélevés à trois moments différents sur une période d'un an: aussi rapidement que possible après la récolte; immédiatement avant la saison humide; avant la fin des stocks annuels). Il convient de noter la prévalence élevée de deux mycotoxines (à savoir la stérigmatocystine (STC) et le diacétoxyscirpénol (DAS)) qui jusque-là n'avaient pas été fréquemment détectées en Afrique. On trouvera des informations sur la co-occurrence dans le document CX/CF 15/9/3-Add.1 montrant le nombre d'échantillons où des co-occurrences spécifiques (deux) ont été décelées pour chaque pays. Les autres données disponibles montrent la co-occurrence de plus de deux mycotoxines dans approximativement la moitié des échantillons positifs. Les données brutes sont accessibles dans la base de données GEMS/Aliments à: <https://extranet.who.int/gemsfood/Search.aspx>.

Résultats des études sur la chaîne de valeur

Les études sur la chaîne de valeur ont montré que le sorgho constitue un pilier essentiel des moyens d'existence, permettant aux agriculteurs d'obtenir des rendements dans des zones marginales où les autres cultures ne sont pas productives. En fait, les superficies ensemencées en sorgho ont augmenté ces dernières années. Il a été établi que la consommation globale de sorgho par les individus est relativement élevée, puisque le sorgho constitue la base d'une grande variété de produits (de la bouillie à la bière, avec des préférences régionales pour des produits spécifiques). Le sorgho montre une sensibilité moyenne à l'infestation parasitaire, mais la moisissure du grain est très courante. La relation de cause à effet entre l'infestation de moisissure et la contamination par les mycotoxines est rarement perçue par les parties concernées et les grains contaminés peuvent entrer dans la chaîne alimentaire - consommés directement par les humains ou utilisés en tant qu'alimentation animale. Toutefois, dans les zones où des activités visant à lutter contre la contamination des récoltes par les mycotoxines (par exemple les aflatoxines dans les arachides) ont été mises en œuvre précédemment la sensibilisation est plus élevée. Les systèmes de production sont en général caractérisés par un faible niveau d'intrants et l'utilisation de variétés locales. Une grande variété de pratiques d'entreposage a été observée, certaines étant propices aux attaques fongiques. Les préoccupations suscitées par le vol dans les zones rurales peuvent avoir une incidence négative sur les pratiques de séchage et d'entreposage, par exemple l'abandon progressif des plateformes de séchage ou le battage anticipé de grains insuffisamment séchés, l'utilisation de sacs de polypropylène, ou encore le recours à des systèmes de stockage souterrains pour protéger les grains.

Les défis posés dans chaque pays sont différents mais les études sur la chaîne de valeur menées dans les quatre pays ont permis de recueillir des informations utiles pour dégager certaines tendances générales concernant les pratiques agricoles, dans les champs, pendant et après la récolte. Le document CX/CF 15/9/3-Add.1 présente dans un tableau préliminaire (Tableau 2) les pratiques à haut risque et à bas risque qui pourront être utiles pour élaborer un code d'usages.

Conclusion et recommandations

Ce projet fournit des données supplémentaires sur les niveaux de contamination du sorgho par les mycotoxines, y compris celles qui jusqu'à maintenant ont été peu analysées (par exemple STC, DAS). Il fournit également des informations précieuses à l'appui de l'élaboration de codes d'usage destinés à prévenir ou à réduire la contamination par les mycotoxines.

Le document CX/CF 15/9/3-Add.1 souligne aussi les domaines qui n'ont pas fait l'objet de recherche dans le projet, et présente une liste de pratiques pouvant accroître ou réduire la contamination. Il a été recommandé de mieux évaluer l'impact réel des pratiques recommandées sélectionnées à travers des essais contrôlés.

Les résultats de la chaîne de valeur montrent que les parties prenantes doivent avoir des indications claires au sujet des bonnes pratiques, et être sensibilisés aux risques réels que constituent les mycotoxines pour la santé. Il est donc impératif de disposer d'un code d'usages qui servirait de base à des campagnes de formation et de sensibilisation à l'appui de la mise en œuvre de pratiques améliorées dans toute la chaîne du sorgho.

À sa neuvième session, le CCCF a été invité à examiner les informations et les données fournies dans le contexte du travail en cours ou futur afin de: i) déterminer le bien-fondé et la possibilité d'établir des LM pour certaines mycotoxines dans le sorgho et ii) décider si les informations supplémentaires sur les mesures d'atténuation pourraient être pertinentes pour la révision en cours du Code d'usages en matière de prévention et réduction de la contamination des céréales par les mycotoxines.

Suivi des résultats du Fonds fiduciaire du Codex

Toutes les informations sur le suivi du Fonds fiduciaire du Codex, obtenues grâce au cadre de suivi et d'évaluation, sont disponibles dans le rapport de suivi de 2014 (voir CX/CAC 15/38/18-Add.1). Les membres du Codex sont invités à examiner les informations et les analyses qu'il contient.

C. ASPECTS FINANCIERS

2003-2014.

Afin de rendre compte intégralement de la situation financière, les informations données ci-après couvrent toute la période depuis la création du Fonds. Entre janvier 2003 et décembre 2014, 15 pays membres et la Commission européenne ont versé des contributions pour un montant total de 20 591 707 USD (voir tableau 3).

Outre les contributions financières, un certain nombre de pays donateurs fournissent des contributions en nature, notamment pour couvrir les dépenses d'appui liées à la tenue des ateliers FAO/OMS de formation au Codex qui sont organisés avant les sessions des Comités FAO/OMS de coordination régionale. En 2014, le Japon a fourni des contributions en nature destinées à couvrir toutes les dépenses locales liées à l'atelier organisé avant la réunion du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie, tandis que les Pays-Bas ont couvert les coûts locaux liés à l'atelier précédant la session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe. Ces contributions en nature sont saluées avec reconnaissance.

Tableau 3 - Contributions reçues (2003- décembre 2014)

Donateur	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Allemagne			50 000	66 250	41 004	78 864	70 323	65 445		64 935		
Australie		27 906				48 040			105 660			
Canada	34 014	150 344	163 586	175 362		127 812			154 479			361 591
Communauté européenne		348 570	366 340	229 746		593 464	618 486	372 222		661 558	658 409	308 663
États-Unis	168 000	85 000	157 893	60 292		841 220		450 000	482 337	178 750		280 000
Finlande			58 824						71 225	49 752		
France						100 000						
Inde										15 000	15 000	15 000
Irlande	60 824	39 788					309 655					
Japon				80 000	130 000	130 000	130 000	130 000	120 000	90 000	150 000	80 055
Malaisie						10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Norvège	100 000	100 000	100 000	100 000		100 125						
Nouvelle-Zélande		35 770		33 040		67 253			30 000		15 718	
Pays-Bas	50 000	50 000	50 000	50 000	73 746		77 720	588 235		1 176 470	588 235	
Suède		281 960	381 194	416 089	894 210		725 689	720 950	723 484	750 187	746 046	710 480
Suisse	35 971	20 000			219 672						47 200	45 096
Total	448 809	1 139 338	1 327 837	1 210 779	1 358 632	2 096 778	1 941 873	2 336 852	1 697 185	2 996 652	2 230 608	1 810 885

Les dépenses du Fonds fiduciaire pour le Codex de 2003 à 2014 se sont montées au total à 19 701 445 USD (y compris les dépenses d'appui au programme).

**Tableau 4 - Répartition des dépenses du Fonds fiduciaire du Codex
(2003-2014)**

Année	Person.+Admir	Obj 1	Obj 2	Obj 3	S&E	Total	DAP*	Total+DAP
2004	88 496	408 227				496 723	64 574	561 297
2005	97 412	1 208 065	216 733			1 522 211	197 887	1 720 098
2006	151 180	664 586				815 765	106 050	921 815
2007	101 319	947 392	102 109			1 150 820	149 607	1 300 427
2008	320 158	863 255	97 809			1 281 221	166 559	1 447 780
2009	330 770	1 153 022	12 861		102 724	1 599 377	207 919	1 807 296
2010	450 448	1 762 311	237 283	5 104	143 088	2 598 234	337 770	2 936 005
2011	608 145	1 188 331	244 774		34 273	2 075 523	269 818	2 345 341
2012	538 588	965 396	681 904	65 547	42 173	2 293 608	298 169	2 591 777
2013	513 612	505 848	239 104	569 063	10 544	1 838 171	238 962	2 077 133
2014	457 609	427 125	547 337	113 322	217 860	1 763 253	229 223	1 992 476
Total	3 657 737	10 093 559	2 379 913	753 036	550 662	17 434 907	2 266 538	19 701 445
	21%	58%	14%	4%	3%	100%	13%	

* DAP= Dépenses d'appui au programme. Ces dépenses d'appui sont fixées à 13%, conformément à la Résolution WHA34.17 approuvée par tous les États Membres de l'OMS.

Annexe A
Composition et fonctions du Groupe consultatif du Fonds fiduciaire (CGTF)
(au mois de décembre 2014)

FAO/Rome

- Mme Renata Clarke, Fonctionnaire principale, Service chargé du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments, Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs.
- Mme Mary Kenny, Spécialiste de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, Service chargé du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments, Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs

OMS/Genève

- M. Kazuaki Miyagishima, Directeur du Département de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses, (Président)
- Mme Catherine Mulholland, Administratrice du Fonds fiduciaire du Codex
- Mme Angelika Tritscher, Coordinatrice, Évaluation et gestion des risques, Département de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses

Conseillère du Bureau régional de l'OMS

- Mme Hilde Kruse, Directrice du programme pour la sécurité sanitaire des aliments, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

Secrétariat du Codex /Rome

- M. Tom Heilandt, Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

Personnes-ressources

- Mme Dominique di Biase, Fonctionnaire principale chargée de programme, Service de l'élaboration du programme de terrain, Département de la coopération technique, FAO
- M. Ilja Betlem, Juriste, Bureau du Conseiller juridique, FAO

Fonctions du Groupe consultatif du Fonds fiduciaire

- Fixer les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du Projet;
- Établir les principes directeurs et les critères encadrant les activités du Projet;
- S'assurer que le Projet respecte ces principes directeurs et critères et que les rapports requis sont présentés;
- Surveiller la conformité des activités du Projet avec les autres mécanismes de financement traitant de questions analogues et leur complémentarité;
- Suivre l'avancement du Projet et évaluer les réalisations.

Annexe B**GROUPES DE PAYS POUVANT PRÉTENDRE À UN SOUTIEN EN 2014**

79 pays

Changements: La Fédération de Russie ne peut plus prétendre à une aide étant désormais classée parmi les pays à revenu élevé. Le Turkménistan et l'Iraq sont passés au Groupe 3A (statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure).

GROUPE 1

Groupe 1A – Pays les moins avancés (PMA) <i>Tels que répertoriés dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2012 (CNUCED)</i>	Groupe 1B – Autres pays à faible revenu <i>Classés comme pays à faible revenu dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2013 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à faible développement humain dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2012 (PNUD) *à l'exception de la République populaire démocratique de Corée, pour laquelle l'indice de développement humain n'est pas calculé.</i>
Afrique Comores Djibouti Érythrée Guinée équatoriale Libéria République centrafricaine Sao Tomé-et-Principe Somalie Tchad	Afrique --
Asie Afghanistan Bangladesh	Asie République populaire démocratique de Corée*
Europe --	Europe Kirghizistan Tadjikistan
Proche-Orient Yémen	Proche-Orient --
Pacifique Sud-Ouest Kiribati	Pacifique Sud-Ouest --

GROUPE 2

<i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2013 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain faible, à développement humain moyen ou à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain 2012 (PNUD) *à l'exception de Nauru, pour lequel l'indice de développement humain n'est pas calculé.</i>
Afrique Cabo Verde Congo (République du)

Asie --
Europe Moldova, République de Ukraine
Proche-Orient --
Pacifique Sud-Ouest Micronésie (États fédérés de) Nauru, République de*

GROUPE 3

Groupe 3A <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2013 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2012 (PNUD).</i>	Groupe 3B <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2013 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2012 (PNUD).</i>
Afrique Afrique du Sud Gabon Namibie	Afrique Maurice
Asie Maldives Thaïlande	Asie --
Europe Turkménistan	Europe Azerbaïdjan, République d' Bélarus Roumanie Ex-République yougoslave de Macédoine
Amérique latine et Caraïbes --	Amérique latine et Caraïbes Brésil Grenade Saint-Vincent-et-les Grenadines Venezuela
Proche-Orient Iraq Jordanie	Proche-Orient Libye

GROUPE 4

Pays pouvant bénéficier de deux années supplémentaires de soutien à 50 pour cent pour assister à deux réunions prioritaires durant chaque année civile (pays admissibles affranchis du Fonds fiduciaire entre 2007 et 2013 ou qui le seront à la fin 2013 et sont répertoriés parmi les pays les moins avancés (PMA) dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2012 (CNUCED) et/ou les petits États insulaires en développement (PIED) par la Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

Afrique

Angola
 Bénin
 Burkina Faso
 Burundi
 Éthiopie
 Gambie
 Guinée
 Guinée-Bissau
 Lesotho
 Madagascar
 Malawi
 Mali
 Mauritanie
 Mozambique
 Niger
 Ouganda
 République démocratique du Congo
 Rwanda
 Seychelles
 Sierra Leone
 Togo
 Zambie

Asie

Cambodge
 Myanmar
 Népal
 République démocratique populaire lao

Europe

--

Amérique latine et Caraïbes

Belize
 Dominique
 Guyana
 Haïti
 Sainte-Lucie
 Saint-Kitts-et-Nevis
 Suriname

Proche-Orient

--

Pacifique Sud-Ouest

Fidji

Îles Cook

Îles Salomon

Samoa

Tonga

Vanuatu

Pays «affranchis» du Fonds fiduciaire du Codex

2014 (4 affranchis)	Algérie, Mozambique, Pakistan, Ouzbékistan
2013 (20 affranchis)	Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Dominique, Gambie, Géorgie, Guinée, Kazakhstan, Malawi, Mauritanie, Monténégro, Myanmar, République démocratique du Congo, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sierra Leone, Suriname
2012 (18 affranchis)	Albanie, Angola, Botswana, Cambodge, Cameroun, Éthiopie, Guinée Bissau, Îles Salomon, Kenya, Lesotho, Madagascar, Nigéria, République de Serbie, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sri Lanka, Vanuatu
2011 (27 affranchis)	Belize, Bhoutan, Burundi, Chine, Fidji, Ghana, Haïti, Inde, Indonésie, Liban, Mali, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Swaziland, Togo, Tonga, Turquie, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe
2010 (7 affranchis)	Égypte, Guyana, Honduras, Jamaïque, Philippines, République arabe syrienne, Îles Cook
2009 (13 affranchis)	Bolivie, Colombie, Croatie, Cuba, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Iran, Maroc, Paraguay, Pérou, Tunisie
2008 (6 affranchis)	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Chili, Mexique, Seychelles, Uruguay
2007 (4 affranchis)	Costa Rica, Lituanie, Panama, Pologne
Nombre total de pays affranchis	99 pays

**Pays admissibles ayant choisi de ne pas bénéficier du soutien
du Fonds fiduciaire du Codex**

Malaisie (Pays donateur du Fonds fiduciaire du Codex)

Annexe C

**Pays bénéficiant d'un soutien du Fonds fiduciaire du Codex
janvier-décembre 2014**

<p>Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH) (première session), Kochi (Inde), 11-14 février 2014 Comores Djibouti Dominique Grenade</p>
<p>Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP) (trente-troisième session), Bergen (Norvège), 17-21 février 2014 Cabo Verde Îles Cook Libye Maldives Mauritanie République centrafricaine</p>
<p>Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV) (dix-huitième session), Phuket (Thaïlande), 24-28 février 2014 Libye</p>
<p>Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) (trente-cinquième session), Budapest (Hongrie), 3-7 mars 2014 Bangladesh République centrafricaine</p>
<p>Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) (quarante-sixième session), Hong Kong (Chine), 17-21 mars 2014 Bénin Ukraine</p>
<p>Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) (huitième session), La Haye (Pays-Bas), 31 mars - 4 avril 2011 Bénin Cabo Verde Îles Cook Mozambique</p>
<p>Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) (vingt-huitième session), Paris (France), 7-11 avril 2014 Burundi Comores Kirghizistan Mali Moldova République centrafricaine</p>

Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) (quarante-sixième session), Nanjing (Chine), 5-10 mai 2014

Maldives

Mali

République centrafricaine

République populaire démocratique de Corée

Commission du Codex Alimentarius (trente-septième session), Genève (Suisse), 14-18 juillet 2014

Angola

Burkina Faso

Burundi

Comores

Djibouti

Gambie

Guinée

Haïti

Kirghizistan

Macédoine (ex-République yougoslave de)

Moldova

Papouasie-Nouvelle-Guinée

République centrafricaine

République démocratique du Congo

République populaire démocratique de Corée

Roumanie

Tadjikistan

Thaïlande

Turkménistan

Ukraine

Yémen

Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) (treizième session), Kokopo (Papouasie-Nouvelle-Guinée), 23-26 septembre 2014

Fidji

Îles Cook

Îles Salomon

Kiribati

Micronésie

Nauru

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Samoa

Tonga

Vanuatu

Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO) (vingt-neuvième session), La Haye (Pays-Bas), 30 septembre – 3 octobre 2014

Albanie

Arménie

Azerbaïdjan

Biélorus

Bosnie-Herzégovine

Bulgarie

Croatie

Estonie

Fédération de Russie

Géorgie

Hongrie
Kazakhstan
Kirghizistan (4)
Lettonie
Lituanie
Macédoine (ex-République yougoslave de)
Malte
Moldova
Monténégro
Ouzbékistan
Pologne
République tchèque
Roumanie
Serbie
Slovaquie
Turquie
Ukraine

Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) (vingt-et-unième session), Brisbane (Australie), 13-17 octobre 2014.

Cabo Verde
Kiribati
Maldives
Maurice
Nauru
Saint-Kitts-et-Nevis
Thaïlande

Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) (quarante-deuxième session), Rome (Italie), 21-24 octobre 2014

Burkina Faso
Lesotho
Maurice
Mozambique
Nauru
République démocratique du Congo
Saint-Kitts-et-Nevis
Thaïlande
Yémen

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie (CCASIA) (dix-neuvième session), Tokyo (Japon), 3-7 novembre 2014

Afghanistan
Bangladesh
Bhoutan
Cambodge
Chine
Inde
Indonésie
Maldives
Mongolie
Myanmar
Népal
Pakistan
Philippines

République démocratique populaire lao
Sri Lanka
Thaïlande
Viet Nam

**Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC)
(dix-neuvième session), San José (Costa Rica), 10-14 novembre 2014**

Antigua-et-Barbuda
Barbade
Belize
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
El Salvador
Équateur
Grenade
Guatemala
Guyana
Honduras
Jamaïque
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
République dominicaine
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Suriname
Uruguay

**Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) (quarante-sixième session), Lima (Pérou),
17-21 novembre 2014**

Antigua-et-Barbuda
Cabo Verde
Guinée-Bissau.
Mali

**Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)
(quarante-sixième session), Bali (Indonésie), 24-28 novembre 2014**

Rwanda
Yémen

PARTIE 2

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU CODEX

**Dix-neuvième rapport de situation
(janvier-juin 2015)**

A. INTRODUCTION

Le présent document est le dix-neuvième rapport de situation du Projet et du Fonds FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex). Il couvre les activités des cinq premiers mois de l'année 2015 et fait suite aux informations communiquées dans le rapport annuel pour 2014.

B. ASPECTS TECHNIQUES**Candidatures en 2015 et appui à l'Objectif 1 - Élargir la participation au Codex***Résultats du processus de candidatures pour 2015*

Pour bénéficier de l'appui du Fonds fiduciaire, les pays admissibles doivent transmettre un formulaire annuel de demande de soutien avant le 31 octobre de chaque année. La liste des pays admissibles et la mise à jour des sous-groupes de pays pouvant présenter une demande d'aide en 2015 figurent à l'Annexe A.

Comme par le passé, l'«appel à candidatures» pour obtenir un soutien en 2015 a été largement diffusé en septembre 2014 par les moyens suivants: listes d'adresses électroniques du Codex; bureaux régionaux et nationaux de l'OMS et de la FAO; sites Internet de l'OMS, de la FAO, du Secrétariat du Codex et du Fonds fiduciaire du Codex. Le Fonds fiduciaire du Codex a également envoyé directement un courrier électronique à tous les points de contact du Codex dans les pays admis à présenter une demande. Le cas échéant, les pays n'ayant pas transmis leur demande en temps voulu ont reçu, lorsqu'ils le souhaitaient, un soutien supplémentaire aux niveaux régional et national de la part des fonctionnaires de la FAO et de l'OMS.

Cinq pays ne pouvaient plus prétendre à un soutien en 2015 car considérés comme affranchis conformément au tableau de financement de contrepartie ci-après, ni être réintégrés dans le Fonds fiduciaire car ils ne répondaient pas non plus aux critères de soutien du nouveau Groupe 4.

- «Pays affranchis» du Groupe 1: Kirghizistan
- «Pays affranchis» du Groupe 3: Gabon, Libye, Thaïlande, Ex-République yougoslave de Macédoine

Tableau relatif au financement de contrepartie

Groupe de pays	Année							
	1	2	3	4	5	6	7	8
1	0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	100%
2	0%	0%	0%	50%	50%	100%		
3a	0%	50%	50%	50%	100%			
3b	0%	50%	50%	100%				
4	50%	50%	100%					

Les pays concernés ont été informés de leur affranchissement définitif du Fonds fiduciaire par courriel envoyé au point de contact du Codex avec copie aux bureaux régionaux et bureaux de pays pertinents de l'OMS et de la FAO.

Les 31 pays admissibles ayant soumis une demande avant la date limite se répartissent comme suit:

- 7 pays sur les 14 pays admissibles du Groupe 1 (50 pour cent);
- 3 pays sur les 6 pays admissibles du Groupe 2 (50 pour cent);
- 7 pays sur les 13 pays admissibles du Groupe 3 (54 pour cent);
- 14 pays sur les 26 pays admissibles du Groupe 4 (54 pour cent);

La répartition des candidatures par région du Codex est la suivante:

Tableau 1 - Répartition des demandes d'appui pour 2015 par région du Codex

Région du Codex	Nombre de pays admissibles	Nombre de demandes reçues	Pourcentage de pays admissibles ayant présenté une demande
Afrique	25	12	44 %
Amérique latine et Caraïbes	9	4	44 %
Asie	8	6	63 %
Europe	7	6	86 %
Pacifique Sud-Ouest	7	2	14 %
Proche-Orient	3	1	33 %
Total pour 2015	59	31	53 %

Compte tenu du nombre de demandes reçues des différents sous-groupes de pays et des prévisions de liquidités pour 2015, à sa vingt-cinquième réunion tenue le 15 décembre 2014, le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire du Codex a réparti comme suit l'aide qui serait offerte en 2015:

- Groupe 1a 3 participations
- Groupe 1b 3 participations
- Groupe 2 2 participations
- Groupe 3a 2 participations
- Groupe 3b 2 participations
- Groupe 4 2 participations

Poursuivant ses efforts visant à assurer le respect des procédures de présentation des demandes et la qualité des demandes reçues, le Secrétariat du Fonds fiduciaire a examiné et évalué toutes les demandes émanant des pays pouvant prétendre à un soutien en fonction des critères suivants:

- Pays membre du Codex.
- Pays pouvant prétendre au financement du Fonds fiduciaire du Codex.
- Demande présentée par le point de contact du Codex.
- Réunions indiquées comme prioritaires valables.
- Choix motivé des réunions considérées comme prioritaires.
- Formulaire de demande rempli intégralement et signé par les participants désignés.
- Processus de présentation des demandes effectué en coordination avec les ministères pertinents, comme le démontrent les signatures des acteurs concernés.
- Participation de la FAO et/ou de l'OMS avec la ou les signature(s) selon qu'il convient.
- Pays ayant rempli toutes ses obligations en matière de soumission de rapports des participants en utilisant le système de rapport en ligne.

Dans le cadre du processus d'examen en cours, toutes les demandes ne remplissant pas un ou plusieurs des critères susmentionnés, ont été communiquées au point de contact du Codex dans le pays et/ou aux coordonnateurs des bureaux régionaux/nationaux de l'OMS et/ou de la FAO pour suivi et révision du formulaire de demande. Le traitement des demandes ne prend fin que lorsque tous les critères sont remplis.

Au moment de la rédaction du présent rapport, les demandes de 27 pays avaient été déposées et acceptées et un soutien financier accordé pour 2015.

Soutien prévu à la participation au Codex en 2015

Pour la période allant de janvier à décembre 2015, il est prévu qu'environ 60 délégués de 27 pays bénéficieront d'une aide afin de participer à 12 réunions et groupes de travail du Codex.

Les participants bénéficiant d'un soutien du Fonds fiduciaire du Codex en 2015 devraient être répartis comme suit: 70 pour cent en provenance de pays les moins avancés et d'autres pays à faible revenu, y compris les petits États insulaires en développement; 10 pour cent de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure; et 20 pour cent de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. On trouvera à l'Annexe B des informations détaillées sur les pays qui ont reçu un soutien du Fonds fiduciaire du Codex pour participer en 2015 aux réunions du Codex présentées comme prioritaires dans leur demande. Cette annexe inclut les participations aux réunions du Codex entre le 1^{er} janvier et le 15 mars 2015.

Appui à l'Objectif 2 – Renforcement des capacités Codex en 2014, avec le soutien du Fonds fiduciaire du Codex

Activités de formation et ateliers FAO/OMS

Sur la base des résultats du processus de planification conjointe FAO/OMS des activités de renforcement des capacités du Codex, des discussions en cours dans les régions et des décisions prises par le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire du Codex à sa réunion du 15 décembre 2014, les formations et ateliers devant bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire du Codex en 2015 sont les suivants:

Région Afrique du Codex

Atelier FAO/OMS (une journée) précédant le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique sur la communication sur les risques, Yaoundé (Cameroun), 26 janvier 2015 (effectué)

Région Europe du Codex

Atelier régional FAO/OMS sur le renforcement des capacités pour une participation efficace au Codex, axé sur la sécurité microbiologique des aliments, destiné aux pays de la CEI et aux pays voisins de la Région Europe du Codex, St Petersburg (Fédération de Russie), 17-18 septembre 2015.

Région Proche-Orient du Codex

Atelier régional précédant le Comité de coordination du Codex pour le Proche-Orient sur la mise à jour des processus et des procédures du Codex, y compris le démarrage de nouveaux travaux, Beyrouth (Liban), 15-16 mai 2015.

Région Pacifique Sud-Ouest du Codex

Atelier FAO/OMS (trois jours) sur la nutrition, les maladies non transmissibles et le rôle du Codex, Nadi (Fidji), 20-22 avril 2015.

Appui à l'objectif 3 – Renforcer la participation scientifique et technique des pays en développement au Codex

Projet FAO/OMS sur les mycotoxines dans le sorgho (2012-2015)

La présente section fait le point sur les activités qui seront menées en 2015 dans le cadre du projet FAO/OMS soutenu par le Fonds fiduciaire du Codex visant à collecter des données sur les mycotoxines dans le sorgho dans quatre pays (Burkina Faso, Éthiopie, Mali et Soudan) et doit être consultée en même temps que le texte y afférent qui figure dans le rapport annuel pour 2014 (voir première partie du présent document).

Les activités et les documents suivants sont attendus en 2015:

- Rapport final présenté au Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (effectué).
- Publication du rapport final consolidé sur les projets.
- 27-28 mai 2015 (dates indicatives), Addis Ababa (Éthiopie). Réunion FAO/OMS multinationale sur le projet relatif aux mycotoxines dans le sorgho, accueillie par le partenariat pour la lutte contre l'aflatoxine en Afrique (PACA). Cette réunion rassemblera les représentants de tous les pays faisant partie du projet, ainsi que les parties intéressées du continent africain qui travaillent dans le domaine de la lutte contre les mycotoxines, afin de partager et d'examiner les résultats obtenus ainsi que les mesures à prendre dans les pays du projet pour donner suite à ces résultats et s'attaquer aux problèmes des mycotoxines dans le sorgho.

À sa neuvième session, le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments est convenu de demander à la FAO et à l'OMS d'analyser les données et de formuler des recommandations à l'intention du Comité à sa prochaine session concernant les mycotoxines importantes et la possibilité d'établir des LM pour ces mycotoxines et de proposer des changements au Code d'usages relatif aux mycotoxines dans les céréales.

Projet FAO/OMS sur les données de consommation alimentaire – enquêtes et harmonisation des données

L'estimation de l'exposition individuelle à des substances chimiques (y compris les nutriments) et des agents biologiques présents dans les aliments, fondée sur une compréhension de la consommation, fait partie intégrante de l'évaluation des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments. De nombreux pays n'ont pourtant pas accès à des informations cohérentes et fiables sur les apports en nutriments et l'exposition alimentaire aux substances chimiques et agents biologiques présents dans les aliments au niveau individuel, ni pour la population générale, ni pour les groupes vulnérables. Par ailleurs, l'information disponible au niveau national est souvent difficile à interpréter dans un contexte international du fait de la présentation non harmonisée de cette information. L'absence de données pour certaines régions pose des problèmes et a parfois une incidence sur l'acceptation au niveau mondial des normes du Codex. Dans le cadre des travaux du Codex, la collecte de données améliorées relatives à l'exposition au niveau national sera utile aux différents comités du Codex (Comité sur les contaminants dans les aliments, Comité sur le poisson et les produits de la pêche, Comité sur les additifs alimentaires, Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, notamment) lorsqu'il s'agira d'établir des limites maximales ou des limites maximales de résidus, d'élaborer des codes d'usages et d'examiner des recommandations en matière de nutrition.

À l'heure actuelle, les données relatives à la consommation alimentaire sont entrées dans la base de données FAO/OMS sur la consommation alimentaire chronique au niveau individuel – Statistiques synthétiques et sont utilisées pour estimer l'exposition alimentaire à des substances chimiques, par exemple des additifs alimentaires et des médicaments vétérinaires. Sur la base de ces travaux et afin de réaliser des évaluations de l'exposition plus précises et, en particulier, d'utiliser la modélisation probabiliste pour évaluer le risque pour différents groupes de consommateurs, la FAO, en collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires internationaux, a démarré de nouveaux travaux visant à collationner les données ventilées à différents niveaux (par exemple, âge, sexe, état physiologique) relatives à la consommation alimentaire individuelle. Cette base de données mondiale (la Base de données mondiale sur la consommation d'aliments) est en cours de développement et permettra d'accéder directement à l'information sur une plateforme de diffusion. Elle facilitera aussi le référencement et le croisement de cette information avec d'autres bases de données mondiales existantes comme FAOSTAT ou le GEMS-Aliments. Cette base de données repose sur le modèle de la Base de données exhaustive sur la consommation alimentaire mise en place par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESa) à l'intention des États Membres de l'UE (<http://www.efsa.europa.eu/fr/datexfoodcdb/datexfooddb.htm>).

Un projet FAO/OMS, financé par le Fonds fiduciaire du Codex, doit démarrer en 2015 avec pour objectif d'accroître les données émanant des pays de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) disponibles dans la Base de données sur la consommation alimentaire chronique au niveau individuel – Statistiques synthétiques et la Base de données mondiale sur la consommation d'aliments. À cette fin: 1) des enquêtes de consommation alimentaire individuelle seront menées dans deux pays de la région ASEAN

pouvant bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire du Codex; 2) les données sur la consommation alimentaire individuelle existantes seront harmonisées dans 6 à 8 autres pays de la région ASEAN admis à bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire en utilisant un format identique. Le but ultime est d'améliorer l'évaluation de l'apport en nutriments et l'exposition alimentaire à des substances chimiques et des agents biologiques présents dans les aliments (à l'appui de l'établissement de normes Codex nationales et internationales).

Ce projet pourra démarrer au cours du deuxième semestre 2015 si les fonds attendus de la Commission européenne sont reçus au premier semestre 2015.

Suivi de l'avancement du projet et évaluation finale du projet

En 2015, les données et les informations émanant du suivi régulier des réalisations du projet du Fonds fiduciaire du Codex et des résultats obtenus continueront d'être utilisées pour la gestion du Fonds et seront une source d'information importante pour l'initiative appelée à le remplacer.

L'évaluation finale du projet du Fonds fiduciaire du Codex a été achevée en 2015. Au moment de la rédaction du présent document, le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire n'avait ni reçu ni approuvé le rapport final de l'évaluation. Le rapport complet de l'évaluation est mis à la disposition de tous les États Membres du Codex dans le document CX/CAC 15/37/18-Add 2. La réponse de la Direction de la FAO et de la Direction de l'OMS à l'évaluation figure dans le document CX/CAC 15/37/18-Add 4.

Planification et mise en œuvre de l'initiative succédant au Fonds fiduciaire du Codex

Le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire a poursuivi ses discussions au sujet de l'initiative appelée à succéder au Fonds fiduciaire du Codex au cours du premier trimestre 2015. D'autres consultations se sont tenues avec les spécialistes régionaux de la sécurité alimentaire de la FAO et de l'OMS et les donateurs passés, présents et potentiels du Fonds fiduciaire. Sur la base de ces discussions et des résultats de l'évaluation finale du projet, la FAO et l'OMS présentent une proposition concernant l'initiative de remplacement au Comité exécutif (soixante-dixième session) et à la Commission du Codex Alimentarius (trente-huitième session). On trouvera cette proposition dans le document CX/CAC 15/37/18-Add 5. Les délibérations et les décisions des États Membres du Codex seront prises en compte et un document de projet final et un plan de mise en œuvre seront prêts en décembre 2015 afin de pouvoir démarrer l'initiative de remplacement en janvier 2016.

C. ASPECTS FINANCIERS

Projections financières en 2015

Le solde reporté pour 2015 était de 890 262 USD. Les contributions enregistrées comme étant reçues à l'OMS entre janvier et mars 2015, ainsi que celles attendues entre avril et décembre 2015 figurent dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2
Contributions reçues au 30 mars 2015 et contributions attendues d'avril à décembre 2015

Donateur	Montant attendu/reçu	Montant attendu/reçu	Période couverte par l'accord
	(dans la devise de contribution)	(en USD)	
Nouvelle-Zélande	NZD 20 000	14 297	Accord de 2014
États-Unis	110 000 USD	110 000	Accord de 2014
Commission européenne	10 000 EUR	13 158	Dernier paiement pour les études de 2011 à 2013 sur les mycotoxines et le sorgho
Commission européenne	237 000 EUR	326 896	Deuxième et dernier paiement sur l'accord 2014-2015
Montant approximatif total reçu ou attendu		464 324 USD	

Le solde reporté pour 2015, plus les contributions comptabilisées et les contributions escomptées figurant dans le tableau ci-dessus, porteront le montant total à environ 1 354 586 USD⁵.

Le budget prévisionnel du Fonds fiduciaire du Codex pour 2015, arrêté par le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire à sa vingtième réunion tenue le 15 décembre 2014, a été établi à 1,5 million d'USD. Ce budget devrait permettre de financer:

- La participation d'environ 60 délégués de 27 pays qui assisteront à 12 réunions, groupes spéciaux et groupes de travail du Codex (produit attendu 1 du Fonds fiduciaire – Élargir la participation au Codex);
- Quatre activités FAO/OMS de renforcement des capacités Codex organisées aux niveaux régional et sous-régional (produit attendu 2 du Fonds fiduciaire – Renforcer la participation au Codex);
- Soutien à une réunion multinationale des pays participant au projet FAO/OMS de collecte de données sur les mycotoxines dans le sorgho dans quatre pays en développement (produit 3 attendu du Fonds fiduciaire - Renforcer les contributions scientifiques et techniques au Codex);
- Soutien au projet FAO/OMS sur les données de consommation – enquêtes et harmonisation des données (produit 3 attendu du Fonds fiduciaire - Renforcer les contributions scientifiques et techniques au Codex);
- Les dépenses de personnel et les frais administratifs supportés par le secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex;
- Les dépenses liées au suivi et à l'évaluation finale du projet du Fonds fiduciaire du Codex, et conception et élaboration de l'initiative de remplacement du Fonds fiduciaire du Codex.

⁵ Comprend les accords pluriannuels lorsque les contributions sont attendues en 2015.

Annexe A

GROUPES DE PAYS POUVANT PRÉTENDRE À UN SOUTIEN EN 2015

59 pays

GROUPE 1 (14)

Groupe 1A – Pays les moins avancés (PMA) <i>Tels que répertoriés dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2013 (CNUCED)</i>	Groupe 1B – Autres pays à faible revenu <i>Classés comme pays à faible revenu dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2014 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à faible développement humain dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2014 (PNUD) *à l'exception de la République populaire démocratique de Corée, pour laquelle l'indice de développement humain n'est pas calculé.</i>
Afrique (9) Comores Djibouti Érythrée Guinée équatoriale Libéria République centrafricaine Sao Tomé-et-Principe Somalie Tchad	Afrique --
Asie (2) Afghanistan Bangladesh	Asie (1) République populaire démocratique de Corée*
Europe --	Europe (1) Tadjikistan
Proche-Orient (1) Yémen	Proche-Orient --
Pacifique Sud-Ouest --	Pacifique Sud-Ouest --

GROUPE 2 (6)

<i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2014 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain faible, à développement humain moyen ou à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain 2014 (PNUD)*à l'exception de Nauru, pour lequel l'indice de développement humain n'est pas calculé.</i>	
Afrique (2) Cabo Verde Congo (République du)	
Asie --	
Europe (2) Moldova, République de Ukraine	

Proche-Orient --
Pacifique Sud-Ouest (2) Micronésie (États fédérés de) Nauru, République de*

GROUPE 3 (13)

Groupe 3A <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2014 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2014 (PNUD).</i>	Groupe 3B <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2014 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2014 (PNUD).</i>
Afrique (2) Afrique du Sud Namibie	Afrique --
Asie (1) Maldives	Asie --
Europe (1) Turkménistan	Europe (3) Azerbaïdjan, République d' Bélarus Roumanie
Amérique latine et Caraïbes --	Amérique latine et Caraïbes (4) Brésil Grenade Saint-Vincent-et-les Grenadines Venezuela
Proche-Orient (2) Iraq Jordanie;	Proche-Orient --

GROUPE 4 (26)

<i>Pays pouvant bénéficier de deux années supplémentaires de soutien à 50 pour cent pour assister à deux réunions prioritaires durant chaque année civile ⁶(pays admissibles affranchis du Fonds fiduciaire entre 2007 et 2014 ou qui le seront à la fin 2014 et sont répertoriés parmi les pays les moins avancés (PMA) dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2013 (CNUCED) et/ou les petits États insulaires en développement (PIED) par la Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies⁷.</i>
Afrique (12): Éthiopie Gambie Madagascar Malawi Maurice Mozambique Niger

⁶ Les débats et les conclusions de la trente-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius peuvent être consultés sur http://www.codexalimentarius.net/download/report/767/REP11_CACf.pdf paragraphes 216-236

⁷ Et ne pouvant en bénéficier car classés parmi les pays à revenu élevé

Ouganda Rwanda Sierra Leone Togo Zambie
Asie (4) Cambodge Myanmar Népal République démocratique populaire lao
Europe --
Amérique latine et Caraïbes (5) Antigua-et-Barbuda Belize Guyana Saint-Kitts-et-Nevis Suriname
Proche-Orient --
Pacifique Sud-Ouest (5) Îles Salomon Kiribati Samoa Tonga Vanuatu

Pays «affranchis» du Fonds fiduciaire du Codex

2015 (7 affranchis)	Ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Kirghizistan, Kiribati, Libye, Maurice, Thaïlande
2014 (4 affranchis)	Algérie, Mozambique, Ouzbékistan, Pakistan
2013 (20 affranchis)	Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Dominique, Gambie, Géorgie, Guinée, Kazakhstan, Malawi, Mauritanie, Monténégro, Myanmar, République démocratique du Congo, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sierra Leone, Suriname
2012 (18 affranchis)	Albanie, Angola, Botswana, Cambodge, Cameroun, Éthiopie, Guinée Bissau, Îles Salomon, Kenya, Lesotho, Madagascar, Nigéria, République de Serbie, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sri Lanka, Vanuatu
2011 (27 affranchis)	Belize, Bhoutan, Burundi, Chine, Fidji, Ghana, Haïti, Inde, Indonésie, Liban, Mali, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Swaziland, Togo, Tonga, Turquie, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe
2010 (7 affranchis)	Égypte, Guyana, Honduras, Îles Cook, Jamaïque, Philippines, République arabe syrienne
2009 (13 affranchis)	Bolivia, Colombie, Croatie, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Iran, Maroc, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Tunisie
2008 (6 affranchis)	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Chili, Mexique, Seychelles, Uruguay
2007 (4 affranchis)	Costa Rica, Lituanie, Panama, Pologne
Nombre total de pays affranchis	106 pays

**Pays admissibles ayant choisi de ne pas bénéficier du soutien
du Fonds fiduciaire du Codex**

Malaisie (Pays donateur du Fonds fiduciaire du Codex)

Annexe B**Pays bénéficiant d'un soutien pour participer aux réunions du Codex en 2015**
(Au 15 mars 2015)

Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) (vingt et unième session), Yaoundé (Cameroun), 27-30 janvier 2015 Djibouti Gambie Ouganda Sao Tomé-et-Principe
Comité du Codex sur les graisses et huiles (CCFO) (vingt-quatrième session), Mélaka (Malaisie), 9-13 février 2015 Ukraine
Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) (trente-sixième session), Budapest (Hongrie), 23-27 février 2015 République centrafricaine Ukraine
Comité du Codex sur les principes généraux (vingt-neuvième session) (CCGP), Paris (France), 9-13 mars 2015 Bélarus Cambodge Niger République centrafricaine Sao Tomé-et-Principe Ukraine